

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019  
MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019**

---

**Aucune observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE**

---

Le 18 juin deux mille dix-neuf,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

**Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT (arrivée à 19h15) - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET – M. Richard RATINAUD - Mme Annie PAUGNAT - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - Mme Chantal FRUGIER - M. Guy NADEAU – Mme Danièle BRODEAU - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE et M. Cédric FORGET.**

**Représentés : Mme Laurence PICHON par Mme Corinne JUST  
M. Laurent COLONNA par Mme Nadine PECHUZAL  
Mme Carine CHARPENTIER par M. Ludovic GERAUDIE  
Mme Paule PEYRAT par Mme Annie BONNET (délibérations 51/2019 à 53/2019)  
M. Philippe ARRONDEAU par M. Martial BRUNIE  
M. Jean-Claude MEISSNER par M. Christophe BARBE  
M. Fabien HUSSON par M. Christophe LABROSSE  
M. Dominique FOURTUNE par M. Cédric FORGET**

**Monsieur Martial BRUNIE a été élu secrétaire de séance**

---

- 51/2019 - *Approbation des comptes de gestion 2018 – Budgets communal et AEP*
  - 52/2019 - *Approbation du compte administratif 2018 - Budget principal*
  - 53/2019 - *Approbation du compte administratif 2018 - Budget AEP*
  - 54/2019 - *Affectation des résultats 2018 - Budget communal 2019*
  - 55/2019 - *Transfert des résultats de clôture du budget AEP et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la commune*
  - 56/2019 - *Budget supplémentaire - Budget communal 2019*
  - 57/2019 - *Location des salles municipales – Instauration d'un tarif « week-end prolongé » et d'un tarif pour la location du Micro HF*
  - 58/2019 - *Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics*
  - 59/2019 - *Contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation de la structure Multi Accueil Petite Enfance – choix du délégataire - Convention avec la Mutualité Française Limousine*
  - 60/2019 - *Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité*
  - 61/2019 - *Bilan des cessions et acquisitions foncières de l'exercice budgétaire 2018*
  - 62/2019 - *Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV– travaux d'éclairage public – Avenue A. Briand, rue Pierre Mendès-France, rue Becquerel, rue Vauquelin, avenue Saint Claire Deville et impasse du Gravier pour partie*
  - 63/2019 - *ONF – Motion de maintien des services publics*
-

Madame le Maire

*Avant le début de ce conseil, nous devons avoir parmi nous, Eric JULLA, pour nous faire une présentation de la synthèse qu'il a réalisée sur la santé financière de la commune, synthèse que je vous ai transmise à tous afin que vous puissiez l'étudier. Eric JULLA a quelques soucis de santé qui le tiennent éloigné de toutes activités pendant encore quelques mois, nous pourrions peut-être le voir, mais, vraisemblablement plutôt sur la fin de l'année. Toutefois, vous pourrez voir à la lecture des documents, et, je ne vais pas commenter le travail fait au risque d'être un peu juge et partie, la synthèse est très éclairante, elle reprend bien la situation de la commune, ses difficultés, les points qui méritent effectivement notre attention et les points de fragilités auxquels il faudra faire attention dans l'avenir. Je crois qu'il suffit de lire la synthèse pour tout comprendre sur le budget de la commune, la façon dont il se comporte, et, les marges de manœuvre que nous pouvons avoir. Après, je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaitez poser, même si, bien entendu, j'aurais préféré que notre consultant soit là pour donner les explications adéquates.*

Yvan TRICART

*Il est bien évident que je n'ai aucune remarque sur le bilan qui vient de nous être remis. Juste une chose, ce document est daté du 7 février, c'est-à-dire avant le débat d'orientations budgétaires, je trouve dommage que nous ne l'ayons que maintenant.*

Madame le Maire

*Il était souhaitable que ce soit le consultant qui vienne nous le présenter, cela n'était pas possible avant le débat d'orientations budgétaires.*

Yvan TRICART

*C'était juste une remarque.*

Madame le Maire

*Tout à fait et je l'entends. Ceci étant, divers éléments de ce rapport ont été explicités et ont servi de base à la discussion du débat d'orientations budgétaires, et, du budget.*

Yvan TRICART

*Je trouve que c'est encore pire alors, vous l'aviez et vous l'avez utilisé sans en faire part au conseil municipal. Ce n'est pas grave au point où nous en sommes.*

Madame le Maire

*C'était effectivement noté au niveau des documents que vous avez eus, il me semble d'ailleurs que c'est Claudine DELY qui avait demandé une communication de ce rapport. Il me semblait plus opportun que vous ayez une communication du rapport avec les explications qui vont avec, et, qui ne peuvent être données que par celui qui l'a réalisé. Après, j'entends votre remarque.*

**Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 15 mai avril 2019 appelle des observations.**

**Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 est adopté à l'unanimité.**

Madame le Maire

*Le conseil de ce soir comporte de nombreux points budgétaires, puisque nous allons examiner notamment le Compte Administratif. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le souligner lors du débat d'orientations budgétaires, l'exécution budgétaire 2018 montre la fragilité de notre équilibre budgétaire liée à la faiblesse de nos ressources. Les ressources ont toujours été notre point faible, que ce soit du fait des pertes de fiscalité des entreprises à la suite des fermetures qu'a subi la commune, ou, aujourd'hui, du fait de la contribution au redressement des comptes publics, très élevée pour notre commune, car, je le rappelle, si ce prélèvement ne devait pas excéder 5% des recettes réelles de fonctionnement des communes en moyenne, il a été de 9,5% pour la commune du Palais. Depuis de nombreuses années, nous avons fait le choix d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, et, celui, de limiter l'encours de dette, ces deux actions nécessaires, si elles s'avéraient suffisantes dans le cadre de l'intégration d'une logique communautaire, montrent aujourd'hui leurs limites sans dynamisme des produits. L'équation est simple, lorsque les recettes diminuent plus fortement que les dépenses, malgré les efforts faits, l'équilibre du budget est menacé. Les résultats 2018, malgré des ratios toujours corrects, laissent apparaître une épargne nette négative de 55 000 euros. Un besoin de financement, qui certes, est couvert largement par l'excédent antérieur, mais, excédent, qui, je le rappelle aussi, doit servir à préserver nos capacités d'investissement sans recourir à l'emprunt afin de diminuer notre encours de dette, qui, s'il augmentait, dégraderait encore davantage notre épargne, cercle vicieux assuré duquel il faut absolument se préserver. En effet, imaginons que pour un ménage, la couverture des charges usuelles soit réalisée grâce à l'épargne, cette situation ne serait pas viable longtemps. Il en est de même pour nous, nous imposant par là même, un travail*

d'équilibriste à chaque budget, sauf, à recourir massivement à l'impôt, ce que ne serait pas envisageable pour les administrés. La section de fonctionnement 2018 se caractérise en dépenses par un taux d'exécution très élevé, seulement 50 000 euros d'écart entre le prévisionnel et le réalisé, soit 0,9%, autant dire que les marges de manœuvre sont tenues. En recettes, seuls 130 000 euros séparent le résultat du prévisionnel, recettes provenant d'une cession (que l'on ne retrouvera pas), d'une majoration du FPIC (dont l'attribution va être discutée au prochain conseil communautaire) et de l'augmentation des produits des services. En investissement, le financement des différentes opérations a été assuré par l'excédent de fonctionnement, et, une part importante de FCTVA grâce au niveau important des investissements précédents. Pour mémoire, ces opérations ont concerné, entre autres, les écoles (préau, alarme et multi sports), la reprise du mur de soutènement de l'église, le remplacement de matériel pour les services municipaux, et, la montée en débit.

Nous examinons aussi ce soir le Compte Administratif de l'eau, dernier compte administratif que nous aurons à voir, du fait du transfert de la compétence. Le Compte Administratif traduit comme les autres années l'achat et la vente d'eau aux usagers. Le résultat cumulé de ce dernier exercice budgétaire, soit, 120 826 euros va faire l'objet d'une reprise dans le Budget Supplémentaire, mais, son affectation est différée dans l'attente d'une position commune adoptée par les 5 communes concernées par le transfert du budget annexe. Nous aurons donc une décision modificative d'affectation à prévoir.

En ce qui concerne le Budget Supplémentaire, comme chaque année, ce budget permet la reprise des résultats et l'intégration des restes à réaliser ainsi que de la prise en compte, à la marge, des opérations nouvelles, soit 2 137 487 euros en fonctionnement et 2 709 382 euros en investissement.

Je vais laisser Denis LIMOUSIN présenter les différents points et nous serons bien entendu à votre disposition pour répondre aux questions.

### **DELIBERATION n°51/2019**

#### **Approbation des comptes de gestion 2018 – Budgets communal et AEP**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Madame le Maire

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs municipaux, certaines collectivités commencent à avoir des comptes unitaires, c'est une possibilité offerte par la loi, ce qui traduit bien la totale adéquation que doivent avoir ces deux comptes.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion de l'année 2018 de la commune du Palais-sur-Vienne présentés le Receveur Municipal, sont conformes aux comptes administratifs municipaux pour l'ensemble des budgets.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** les comptes de gestion 2018 transmis par le Receveur Municipal concernant les budgets suivants :

- Budget Communal
- Budget AEP

### **DELIBERATION n°52/2019**

#### **Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget principal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Denis LIMOUSIN

Le Compte Administratif du budget principal, sur la section de fonctionnement, nous avons 5 703 754 euros en recettes, 5 314 305 euros en dépenses, ce qui donne un delta positif de 389 448 euros correspondant au résultat net 2018. A ce résultat, nous rajoutons l'excédent de fonctionnement 2017 inscrit au compte 002, donnant ainsi un excédent de clôture 2018 de 2 711 624 euros. En investissement, nos recettes 2018 s'élèvent à 2 181 468 euros et nos dépenses à 1 157 850 euros, donnant ainsi un résultat net de 1 023 618 euros auquel il convient de rajouter le déficit d'investissement reporté de 2017 de 1 682 636 euros, soit un déficit de clôture 2018 de 659 018 euros.

Yvan TRICART

Le déficit d'investissement 2017 vient de la cuisine centrale ?

Madame le Maire

Absolument pas.

Yvan TRICART

*Pourquoi le déficit a-t-il été aussi important cette année-là ?*

Madame le Maire

*Il s'agit du déficit cumulé, et, pour équilibrer nos opérations, nous avons inscrit un emprunt d'équilibre que nous n'avons pas réalisé pour prendre sur l'excédent. Le temps que les jeux d'écriture se fassent, cela nous a amené un déficit puisque nous n'avons pas les crédits en face.*

Yvan TRICART

*C'est l'emprunt qui n'a pas été réalisé.*

Madame le Maire

*Tout à fait, c'est pour cela que nous avons un déficit, sauf que, nous avons les crédits puisque le financement est pris sur l'excédent afin de ne pas alourdir la dette. Il n'y a pas de déficit réel.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le compte administratif 2018 du budget principal présenté par Madame le Maire,

**DECIDE DE :**

- **DESIGNER** pour la séance où sont à débattre le Compte Administratif du budget principal de Madame le Maire, M. Martial BRUNIE, Président de Séance.

- **D'APPROUVER**, hors la présence de Madame le Maire, les dépenses et recettes imputées par mandats et titres émis par Madame le Maire pour le budget principal de la commune, dont les totaux recouperont exactement les écritures du Receveur Municipal.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 (A)	5 314 305,22
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 (B)	5 703 754,15
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2018 [(B-A)=C]	389 448,93
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 (D)	2 322 175,55
TOTAL DES RECETTES CUMULEES (B+D)	8 025 929,70
<b>EXCEDENT DE CLOTURE (C+D)</b>	<b>2 711 624,48</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 (A)	1 157 850,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 (B)	2 181 468,88
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2018 [(B-A)=C]	1 023 618,18
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2017 (D)	1 682 636,96
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES (A+D)	2 840 487,66
<b>DEFICIT DE CLOTURE (D-C)</b>	<b>659 018,78</b>

**DELIBERATION n°53/2019**

**Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget AEP**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Denis LIMOUSIN

*Le Compte Administratif du budget AEP, sur la section de fonctionnement, en recettes, nous avons 710 215 euros et 721 560 euros en dépenses, ce qui nous donne un delta négatif correspondant au résultat net de l'exercice 2018 à hauteur de 11 344 euros. Résultat auquel il convient de rajouter l'excédent de fonctionnement 2017 de 132 171 euros, nous donnant ainsi un excédent de clôture 2018 de 120 826 euros. Sur la section investissement, les recettes s'élèvent à 68 356 euros, les dépenses à 96 232 euros soit un résultat net de l'exercice 2018 de -27 875 euros auquel nous rajoutons l'excédent d'investissement 2017 de 45 743 euros, ce qui nous donne donc un excédent de clôture de 17 868 euros.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le compte administratif 2018 du budget AEP présenté par Madame le Maire,

## DECIDE DE :

- **DESIGNER** pour la séance où sont à débattre le Compte Administratif du budget AEP de Madame le Maire, M. Martial BRUNIE, Président de Séance.

- **D'APPROUVER**, hors la présence de Madame le Maire, les dépenses et recettes imputées par mandats et titres émis par Madame le Maire pour le budget annexe AEP dont les totaux recouperont exactement les écritures du Receveur Municipal.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET AEP :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 (A)	721 560,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 (B)	710 215,38
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2018 [(B-A)=C]	- 11 344,88
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 (D)	132 171,82
TOTAL DES RECETTES CUMULEES (B+D)	842 387,20
<b>EXCEDENT DE CLOTURE (C+D)</b>	<b>120 826,94</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 (A)	96 232,14
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 (B)	68 356,83
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2018 [(B-A)=C]	- 27 875,31
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017 (D)	45 743,61
TOTAL DES RECETTES CUMULEES (B+D)	114 100,44
<b>EXCEDENT DE CLOTURE (C+D)</b>	<b>17 868,30</b>

### DELIBERATION n°54/2019

#### Affectation des résultats 2018 - BUDGET COMMUNAL 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Denis LIMOUSIN

*L'affectation des résultats du budget principal, le déficit d'investissement 2017 est de 1 682 636 euros, l'excédent d'investissement 2018 est de 1 023 618 euros, soit un déficit d'investissement cumulé de 659 018 euros. Les restes à réaliser 2018 s'élèvent à 237 032 euros en dépenses et 162 638 euros en recettes, soit un solde à réaliser négatif de 74 394 euros. L'addition de ces 2 sommes négatives nous donne notre besoin de financement total qui s'élève donc à 733 413 euros. Notre excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 2 711 624 euros. Nous vous proposons de procéder à l'affectation des résultats en affectant 733 413 euros au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, inscrire la différence, soit 1 978 211 euros au 002 du budget supplémentaire en excédent de fonctionnement, et, de reporter notre déficit d'investissement au 001, soit la somme de 659 018 euros.*

Claudine DELY

*Je crois qu'il faut préciser que le déficit d'investissement est important du fait du déficit 2017 qui était de 1 374 000 euros, c'est pour cela que nous avons cette année une somme aussi importante car, habituellement, les déficits sont assez minimes. Je pense que cela vient du fait que nous n'avons pas reçu les emprunts pour la cuisine centrale.*

Madame le Maire

*C'est un peu compliqué. Nous sommes obligés de porter des résultats d'écriture qui ne correspondent pas forcément à la réalité de notre trésorerie, voire, pas du tout. Cela vient de la difficulté, que je trouve saine dans l'approche, d'avoir un budget prévisionnel et un budget supplémentaire. Au niveau du budget prévisionnel, nous sommes obligés, pour l'équilibre, de porter un emprunt, comme, nous ne le réalisons pas puisque nous prenons sur notre excédent, ce n'est qu'une fois les résultats affectés – reprise de l'excédent en dépenses de fonctionnement qui bascule en recettes d'investissement - que nous pouvons alors réaliser les écritures pour combler le besoin de financement, qui, au départ, était prévu par un emprunt. C'est pour cette raison que cela donne des déficits qui n'en sont pas, puisqu'au lieu de réaliser par un emprunt, nous couvrons par notre épargne antérieure.*

Claudine DELY

*J'avais demandé le document concernant l'étalement de la dette, nous l'avons jusqu'en 2018, cela ne sert à rien, le plus important est de savoir ce qui nous attend dans les années à venir, et, notamment, l'emprunt de la cuisine que nous commencerons à rembourser en 2020.*

Madame le Maire

*Nous avons déjà commencé à rembourser l'emprunt de la cuisine centrale. Au moment du débat d'orientations budgétaires, vous avez l'extinction totale de la dette, ce qui nous porte en 2042 pour être à zéro.*

Claudine DELY

*Il est intéressant de savoir comment la dette évolue dans le temps.*

Denis LIMOUSIN

*Tu as entièrement raison, et, lors du débat d'orientations budgétaires, nous abordons cette question de manière très spécifique.*

Claudine DELY

*Lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais demandé à ce que cela soit fourni afin que nous puissions aller plus loin que 2018, là ce n'est pas parlant.*

Madame le Maire

*Vous l'avez dans les documents du débat d'orientations budgétaires.*

Claudine DELY

*Ce n'est pas très explicite tout n'est pas indiqué.*

Madame le Maire

*Si, tous les renseignements sont indiqués y compris celui de la cuisine.*

Denis LIMOUSIN

*D'autant que ce document est un élément important pour le débat d'orientations budgétaires.*

Claudine DELY

*Il me semblait que j'avais fait une remarque, je n'arrive pas à retrouver de quoi il s'agit, lorsque j'ai vu le document de M. JULLA, je me suis dit que cela allait peut-être apparaître.*

Madame le Maire

*Ce document est une analyse rétrospective de 2012 à 2018 pour montrer les efforts que nous avons pu faire, et, un peu leur anéantissement avec la contribution au redressement des comptes publics.*

Claudine DELY

*Je trouve intéressant de savoir combien nous payons au fil des années, afin de savoir à quel moment il pourra être envisagé, par exemple, un autre investissement important sur la commune.*

Madame le Maire

*Nous l'avons envisagé et il me semble que c'était en 2022. Il me semblait que ces explications avaient été données au moment des orientations budgétaires, car, c'est là que nous avons le plus d'informations et tous les graphiques. Laetitia BOUTY avait fait un travail aussi bien de rétrospective que de prospective pour vous donner un maximum d'éléments. Nous voyons qu'en 2022, il y a une baisse sensible qui nous permet une bouffée d'air, sachant que, déjà cette année, notre annuité diminue. Heureusement, nous profitons de taux d'intérêts extrêmement bas, nous voyons bien la diminution des intérêts de la dette. En ce qui concerne l'endettement global de la commune, que ce soit au niveau des intérêts ou du capital, nous sommes sensiblement inférieurs à l'année passée et encore à l'année d'avant, et cela ne va qu'en décroissant. C'est aussi pour cela que l'an passé et cette année, et, il serait prudent aussi - mais ce n'est pas moi qui en déciderai - que l'année prochaine il n'y ait pas d'emprunt, de manière à stabiliser les choses au niveau du capital à rembourser pour retrouver un peu de marges afin de pouvoir emprunter par la suite. Dans tous les cas, la commune, sans emprunter, ne fonctionnera pas, il faut juste retrouver un petit peu de marges pour pouvoir être en capacité de rembourser par la suite. Cela a toujours été l'équation, c'est ce que je vous disais en préambule, nous faisons un travail d'équilibriste, entre ce que nous pouvons emprunter, ce que nous pouvons faire comme effort, et, ce que nous pouvons demander aussi à la*

fiscalité, sachant que nous avons vraiment fait le minimum possible et qu'il aurait été bien plus facile de taper un grand coup pour être tranquille par la suite. Nous avons choisi la difficulté, nous le voyons tous les ans, ce sera aussi la difficulté qu'aura à traiter les élus dans l'avenir, à moins de faire d'autres choix. Concernant la cuisine centrale, je disais, lors du précédent conseil municipal, que ce serait source de recettes demain, nous voyons bien que le produit des services est une des ressources dynamiques que nous pouvons avoir, cela commence à porter ses fruits sur le marché extérieur. Certes, c'est effectivement un gros investissement, mais, c'est aussi ce qui nous permettra, demain, d'avoir un peu plus de recettes.

#### Denis LIMOUSIN

Il est vrai que c'est une question très importante que nous abordons lors du débat d'orientations budgétaires. Nous avons vu, avec les différents camemberts et la représentation très claire sur la dette, que dans 10 ans, il ne nous resterait plus que 2 emprunts, et, dans 12 ans, il ne resterait que celui de la cuisine centrale. Un autre camembert intéressant montrait la répartition des taux, en taux fixes, nous sommes, au jour d'aujourd'hui, à 50%, et, en taux variables, 40% sont indexés sur le livret A, nous sommes donc raisonnables là-aussi.

#### Claudine DELY

Certes vous en avez certainement discuté et cela a été présenté au débat d'orientations budgétaires, mais, pour que le conseil municipal puisse vraiment se projeter afin de pouvoir mieux appréhender et apprécier les choses, il est bien d'avoir des informations complémentaires pour pouvoir un peu plus anticiper dans l'avenir. Lorsque tu dis que dans 10 ans la commune n'aura plus que 2 emprunts, et, plus d'emprunt dans 12 ans, pour autant, je suppose que dans les 10 ans en question, à un moment ou un autre, la commune sera obligée de faire un investissement quelconque, ce qui, de fait, ne correspond pas à la réalité. Il nous faudrait une approche prospective plus intéressante.

#### Madame le Maire

Ce n'est pas possible, dans 10 ans à l'instant « T » avec les paramètres que nous connaissons aujourd'hui. La municipalité de demain peut souhaiter avoir un programme de réalisation très important et le financer par emprunt, cela peut être un choix de se mettre en difficulté au départ pour, ensuite, lisser les choses dans le temps, cela dépend des projets et de comment c'est assumé. Mais, de fait, cela changerait complètement le profil d'extinction de la dette.

#### Claudine DELY

C'est pour cela que je fais la remarque, lorsque nous disons qu'en 7 ans ou 10 ans, nous pourrions tout rembourser, c'est seulement si nous ne faisons rien d'autre, ce sont des comparatifs un peu irréels. Il serait intéressant d'avoir un peu plus de débats sur la pratique et une prospection plus pragmatique.

#### Denis LIMOUSIN

Ce n'est pas tout à fait irréel, car, cela permet de dire à l'instant « T » la santé de la commune en termes d'endettement, c'est cela qui est important aussi.

#### Claudine DELY

Je suis d'accord, mais, quand tu dis qu'il faut 7 ans pour tout rembourser, pour la personne qui n'y connaît rien, cela ne représente rien, ce n'est pas logique.

#### Denis LIMOUSIN

Une commune qui indique qu'il lui faut 20 ans pour tout rembourser, cela signifie que sa santé financière est compliquée, c'est un critère très important, c'est pourquoi, nous l'abordons en débat d'orientations budgétaires, et, c'est bien à ce niveau que nous pouvons dire, au vu de nos remboursements, que nous avons été efficaces et sérieux pour préserver l'avenir, sachant que, d'une année sur l'autre, évidemment, il peut y avoir des modifications en termes d'investissement. Parfois, nous ne maîtrisons pas certaines choses, il y a quelques années nous avons de grosses difficultés pour obtenir des prêts, qui, souvent, étaient très coûteux. Certaines municipalités - et nous d'ailleurs - avons pu aussi bénéficier de la baisse des coûts d'intérêts des prêts lorsque la période l'autorisait, un peu comme les ménages d'ailleurs.

#### Madame le Maire

Une analyse prospective est très intéressante, et pour qui que ce soit, en début de mandat. Ce que nous avons-là, c'est une rétrospective qui donne la santé de la commune aujourd'hui. Sur l'avenir, c'est pareil, il s'agit de la projection en fonction d'un volume d'investissement, d'une part d'emprunt fictive par rapport à ce que nous sommes censés dégager en recettes à l'instant « T », avec des hypothèses de croissance, et aussi, l'impact sur le fonctionnement, en fonction de ce que nous voulons réaliser, donc, soit les économies à faire, soit la pression fiscale à toucher, dans quelle proportion, pour tel ou tel résultat. Un cabinet comme celui d'Eric JULLA sait très bien faire ce genre de choses. Une étude prospective est particulièrement importante à faire en début de mandat,

après personne n'est obligé de la suivre, mais, cela donne une idée de ce qu'il est possible de faire, en sachant que si nous dépassons, à un moment, il faudra réduire la voilure par la suite etc...tout à un impact, et sur un budget tel que celui du Palais, nous voyons bien que c'est un peu comme un château de cartes, si nous en touchons une, nous en avons une autre qui s'écroule, donc, il faut vraiment consolider tous les bouts, et, ce ne sera pas inintéressant pour qui que ce soit qui sera là à notre place.

Yvan TRICART

Je rejoins un peu Claudine DELY, l'histoire des 7 ans, c'est un faux débat, pourquoi pas 5 ans, pourquoi pas 9 ans ? C'est une décision politique qui a fait que nous avons décidé que ce serait 7 ans, ce n'est pas une décision économique.

Madame le Maire

C'est un ratio économique.

Yvan TRICART

Comme les 3% au niveau européen que nous ne devons pas dépasser. Nous avons déterminé qu'à 7 ans de capacité de remboursement, c'était bien, donc c'est bien, mais cela ne peut pas être le vrai critère. Tout le monde le sait, je ne me représente pas pour les prochaines municipales, et mon gros regret est de terminer ce mandat avec un excédent budgétaire de 2 millions d'euros. Qu'est-ce que nous aurions pu faire comme choses que vous avez refusé de faire ! Tout cela pour dire qu'il faut penser au suivant, je veux bien, mais les palaisiens avaient des besoins que nous n'avons pas résolus, et, je trouve cela dommage. Nous n'arriverons pas à nous convaincre c'est évident.

Madame le Maire

Non.

Yvan TRICART

Je me félicite personnellement de ne pas avoir voté les budgets, car, quand je vois où nous en sommes, je suis déçu. Bien sûr, je comprends que vous avez fait attention à divers choses, mais, sincèrement, nous aurions pu en réaliser un certain nombre, et, vous avez décidé de ne pas le faire. Nous avons perdu beaucoup de temps par rapport à des besoins réels, je ne citerai que le handicap, c'est dommage de terminer le mandat en ayant un vrai déficit au niveau du handicap, je pense que nous aurions pu faire un certain nombre de choses, et qu'il n'était pas nécessaire de terminer avec ces 2 millions d'excédent budgétaire, c'est mon opinion, tout à fait personnelle, et c'est une donnée financière économique qui n'est pas une donnée politique.

Madame le Maire

Nous ne terminerons pas avec un excédent de 2 millions, car cette année, tout l'investissement va être pris sur cet excédent, le but était de finir ce mandat en laissant 1 million d'excédent. Après, nous pouvons nous dire que cela est beaucoup et que nous pouvions tout dépenser, ce qui est exact. Ce n'est pas le choix qui a été fait, et, ce que je regrette, c'est, soit la méconnaissance que vous pouvez avoir encore des mécanismes budgétaires, soit la façon dont vous en faites fi si facilement au bout de tant d'années, parce qu'à un moment donné, cela n'est pas possible. Quand vos recettes de l'année deviennent inférieures à vos dépenses, et, qu'il faut puiser dans cet excédent pour assurer le fonctionnement courant, cela ne vous pose pas question vous ? Vous dites qu'il aurait fallu consacrer les 2 millions à l'investissement totalement, ce qui génère aussi d'autres charges de fonctionnement par ailleurs, et, cela concerne tous les investissements, mais, à aucun moment, vous ne réglez la situation de votre fonctionnement. C'est quand même une donnée essentielle pour faire fonctionner une commune. C'est comme si un ménage dépensait plus qu'il ne gagne, mais, ce n'est pas grave, la grand-mère a laissé un peu d'argent alors ils dépensent à tout va, ce n'est pas possible.

Yvan TRICART

Si nous dépensions plus que nous n'avions, nous n'aurions pas d'excédent, or, vous en avez un.

Madame le Maire

En 2018, la commune était déjà en déficit, nous avons une épargne nette négative de 55 000 euros, cette année, sans mesure corrective, cela aurait été pire, et, les années à venir, pire encore. Donc, comment vous le gérez avec zéro excédent ? Quand vous ne pouvez pas assumer vos dépenses avec vos recettes vous faites comment ? Vous dépensez effectivement tout l'excédent, tout a été réinvesti pour le handicap par exemple, qui est une très bonne chose, en revanche, vous dites à ceux de demain, augmentez les impôts de 20% parce que j'ai fait fondre les plombs à la commune ? Dites-mois comment vous résolvez l'équation du fonctionnement ?

Yvan TRICART

Si vous aviez fait des investissements au niveau de l'énergie, vous en auriez retiré des économies,



Madame le Maire

*Pas à ce point-là.*

Yvan TRICART

*Il y avait des investissements à réaliser, mais, je n'ai jamais dit qu'il fallait revenir à zéro excédent, il ne faut pas non plus schématiser.*

Madame le Maire

*C'est ce que vous venez de dire.*

Yvan TRICART

*Il y avait des choses à faire qui n'ont pas été réalisées, alors que nous aurions pu les faire. Nous le constatons en cette fin de mandat, nous partons avec ce désaccord et c'est tout.*

Madame le Maire

*Je ne suis pas sûre que nous ayons eu beaucoup d'accord, y compris sur la compréhension des montages financiers. Je vous laisse maître de vos approximations, c'est plus confortable effectivement.*

Sur proposition de Madame le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2018 :**

Déficit d'investissement 2017 (A)	1 682 636,96 €
Excédent d'investissement 2018 (B)	1 023 618,18 €

<b>Déficit d'investissement cumulé (A-B=C)</b>	<b>659 018,78 €</b>
--	---------------------

**RESTES A REALISER 2018**

Dépenses d'investissement 2018 (D)	237 032,88 €
Recettes d'investissement 2018 (E)	162 638,62 €

<b>Solde des restes à réaliser 2018 (D-E =F)</b>	<b>74 394,26 €</b>
--	--------------------

<b>↳ Besoin de financement total (C+F)</b>	<b><u>733 413,04 €</u></b>
--	----------------------------

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

<b>Résultat cumulé 2018 (excédent de fonctionnement)</b>	<b>2 711 624,48 €</b>
--	-----------------------

**DECIDE DE :**

- **PROCEDER** à l'affectation des résultats comme suit :

<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) :</b>	<b>733 413,04 €</b>
--	---------------------

<b>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au : B.S. 2019 (ligne 002)</b>	<b>1 978 211,44 €</b>
---	-----------------------

<b>Déficit d'investissement à reporter au B.S. 2019 (ligne 001)</b>	<b>659 018,78 €</b>
---	---------------------

**DELIBERATION n°55/2019**

**Transfert des résultats de clôture du budget AEP et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la commune**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Denis LIMOUSIN

*En préambule, nous rappelons la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine, le transfert de la compétence à la Communauté Urbaine de Limoges et la clôture du budget AEP et des résultats au Budget Primitif 2019 de la commune. Au budget AEP, en fonctionnement, nous l'avons vu en début de séance, nous avons un excédent de 120 826 euros, au 002 au budget communal nous avons un excédent de 1 978 211 euros, soit un résultat cumulé, en recettes de fonctionnement, de 2 099 038 euros. Sur la section*

d'investissement au budget AEP, nous avons un excédent de 17 868 euros, le résultat de la commune est négatif à hauteur de 159 018 euros, ce qui donne un résultat cumulé au 001, en dépenses d'investissement, de 641 150 euros.

Madame le Maire

Il s'agit d'intégrations seulement, nous affecterons les résultats dans une décision modificative à venir lorsque les 5 communes concernées par le budget annexe communautaire de l'eau se seront mises d'accord sur une répartition du résultat, car, ce n'est pas encore le cas.

Carole SALESSE

Pourrions-nous avoir une petite information aujourd'hui concernant ce prix de l'eau ? J'ai cru comprendre que la ville de Limoges avait des difficultés à faire le point sur sa situation financière du budget de l'eau. Cette année, nous réintégrons nos excédents dans le budget communal, mais, comment cela va-t-il se passer l'an prochain pour le vote du prix de l'eau et comment va-t-il être fixé ?

Madame le Maire

Le vote du prix de l'eau, déjà cette année, a été voté par le Conseil Communautaire, il en sera de même en 2019 pour 2020. Pour l'instant, nous sommes en train de faire un budget consolidé avec les 5 budgets annexes des communes concernées que sont Limoges, Le Palais sur Vienne, Rilhac Rancon, Couzeix et Chaptelat. La plus grosse commune n'est pas celle qui pose le moins de difficulté, loin sans faux, il a donc fallu retraiter toutes les écritures de la ville de Limoges sur l'année passée, je me dois de le dire même si j'ai pour coutume de ne pas trop polémiquer au niveau de la Communauté Urbaine, il n'y a pas eu vraiment de grande bonne volonté pour transmettre les écritures en temps et en heure. Ceci étant, à l'heure actuelle, la ville de Limoges souhaiterait n'affecter qu'1/3 de son excédent du budget eau sur le budget annexe communautaire, et, garder les 2/3 pour son budget principal. La loi permet de faire ce que nous voulons avec nos excédents. Si cette position devait demeurer, bien entendu, les autres communes feraient de même, il n'y a aucune raison à ce que les positions soient différentes alors que la commune la plus importante ne joue pas le jeu de tout réaffecter au budget de l'eau. 2 thèses s'affrontent, la mienne qui dit que le budget de l'eau étant constitué principalement des factures des abonnés et donc des usagers, que le budget soit communal ou communautaire ce sont les mêmes personnes, et, la ville de Limoges, qui, elle, dit que son excédent étant du fait de la bonne gestion de la ville, il est donc normal que ce soit ses contribuables qui en trouvent un bénéfice à travers le budget communal. Les 2 positions peuvent s'entendre même si je préfère la mienne. Aujourd'hui, il reste bien moins à la ville de Limoges que ce qu'ils pensaient au départ, puisque, le déficit, une fois retraité, de toutes les factures non payées qui vont leur être facturées par l'agglomération, qui a réglé en lieu et place de la ville de Limoges sur ce début d'exercice pour la fin de l'exercice 2018, il reste 800 000 euros. Comparé à notre excédent par rapport à notre budget, la commune du Palais est le plus gros contributeur au budget annexe, nous n'avons pas toujours eu d'excédent comme cela, parfois nous étions un peu pâles, mais, le but n'est pas de faire non plus de bénéfice sur l'eau, bien au contraire, mais, de réinvestir pour nos réseaux. Tout cela est en train de se régler, nous commençons à avoir les divers éléments que nous allons évaluer en commission locale de transfert de charges, le budget de l'eau est à part, mais je vais être amenée à proposer en Conseil Communautaire une reprise des résultats sans affectation, comme je vous le propose aussi ce soir, car celle-ci n'est pas encore déterminée. Ce n'est pas faute d'avoir demandé à la ville de Limoges de prendre une position et de donner ses éléments pour que nous puissions les travailler bien en amont dès le mois de novembre 2018.

Carole SALESSE

Un délai a été fixé pour la décision ?

Madame le Maire

Non, mais, au moment des Comptes Administratifs, nous devons reprendre les résultats de l'eau dans le budget principal, ensuite, nous ferons l'affectation qui sera décidée communément par rapport aux résultats de chacune des communes.

Yvan TRICART

Nous n'avons plus de garantie sur le prix de l'eau, c'est un problème, et, ce qui me préoccupe le plus, c'est que notre excédent servait à faire les investissements pour que la qualité du réseau reste au-dessus de 90%. Nous récupérons cet excédent dans notre budget principal, mais, nous n'allons pas effectuer les réparations du réseau qui sont maintenant du ressort de l'agglomération. Quelle garantie pouvons-nous avoir, sachant que l'agglomération récupère des réseaux de qualités diverses, de 65% de rendement à 90 % ?

Madame le Maire

Qui est à 65% de rendement ?

### Yvan TRICART

*La SAUR indique qu'un bon réseau est à 65% rendement, mais, vous avez séparé la partie SAUR, donc, je l'enlève. En tout cas, nous avons un très bon rendement, est-ce que l'agglomération va faire les investissements nécessaires de manière le maintenir, ou bien, est-ce que cela va être fait là où le rendement est moins bon pour améliorer le réseau ? Il faut savoir qu'à chaque fois qu'il y a des fuites, elles sont répercutées sur la facture des palaisiens, et, à partir de là, le prix de l'eau augmente automatiquement. Nous avons fait baisser le prix de l'eau parce que nous avons bien maintenu le taux de rendement.*

### Madame le Maire

*Je me permets de corriger ce que vous dites, nous avons maintenu un prix de l'eau, je peux l'entendre, parce que nous avons un réseau de qualité auquel nous avons fait attention, après, le prix de l'eau global, le m<sup>3</sup> eau et assainissement a baissé sur le Palais, car, lorsque l'agglomération a pris la compétence assainissement, mécaniquement, la ville de Limoges étant très bas, cela nous a permis de maintenir notre prix de l'eau à 3 euros le m<sup>3</sup> pendant très longtemps, voilà l'explication. Notre prix de l'eau n'a pas bougé, c'est le prix du m<sup>3</sup> qui a pu être maintenu grâce à la baisse de l'assainissement sur plusieurs années du fait du lissage. Aujourd'hui, nous sommes à 3,40 euros sur un prix communal, cette hausse est dû au fait que la synchronisation de tous les tarifs est arrivée à son terme, il y a donc un prix global de l'assainissement identique pour toutes les communes, et, effectivement, depuis 2 – 3 ans, cela a provoqué une hausse sur l'assainissement. Nous avons pu maintenir grâce à l'assainissement de la ville de Limoges qui a fait baisser le tarif.*

### Yvan TRICART

*Le prix de l'eau payé par les Palaisiens correspond à l'achat de l'eau dans sa globalité, c'est-à-dire eau consommée et perdue divisée par le nombre de m<sup>3</sup> consommé par le nombre de palaisiens, cela détermine combien coûte l'eau, plus il y a de fuites, plus la consommation globale augmente pour la même consommation d'eau par an par les palaisiens, donc, toute fuite d'eau est bien facturée sur les palaisiens, c'est pour cela qu'il est extrêmement important de maintenir le rendement à 90%. Avec une gestion faite par Limoges Métropole, nous n'avons plus cette garantie. Nous faisons les investissements en fonction des préconisations de la ville de Limoges.*

### Madame le Maire

*C'est le même personnel, et, ce sont les mêmes personnes qui interviennent sur la commune, sauf qu'elles ne sont plus estampillées ville de Limoges, mais, Communauté Urbaine Limoges Métropole. C'est la même technicité puisque ce sont les mêmes techniciens qui interviennent. Ils sont d'ailleurs intervenus hier sur un réseau, forcément, ils ont la même analyse aujourd'hui, et, ce seront les mêmes investissements qui seront proposés au Conseil Communautaire, il est vrai.*

### Carole SALESSE

*Ce que veut dire Yvan TRICART, aujourd'hui nous décidons des investissements à faire, demain, ce sera le Conseil Communautaire, et, s'il est voté de façon unanime qu'il n'y aura que des travaux de réfection pour éviter les fuites sur la ville de Condat-sur-Vienne, il n'y aura que Condat-sur-Vienne, c'est schématisé, certes, mais, la question est : comment pouvons-nous garantir le niveau d'investissement que nous avons aujourd'hui et qui nous permettait de garantir une bonne qualité du réseau ?*

### Madame le Maire

*Je ne peux pas vous donner une garantie à 100%, de la même façon si la compétence était restée communale, cela dépend du choix des élus, et, si l'esprit communautaire, qui a présidé jusqu'alors aux aménagements divers portés par l'EPCI, va continuer, c'est ainsi que les choses se posent toujours. L'agglomération est composée d'élus des diverses communes, jusqu'à présent, nous avons tâché de ne pas privilégier une commune par rapport à une autre, et, de faire en sorte que les projets des communes puissent être menés. Sur les réseaux, là où j'ai peut-être moins d'inquiétudes que vous, quand nous reprenons ce qui a été fait sur l'assainissement, nous avons un budget annexe depuis 2007, soit 12 ans de regard sur ce qui s'est passé, nous n'avons rien trouvé à redire du travail effectué sur nos réseaux d'assainissement, d'autant que les réseaux et notamment ceux concernant l'assainissement sont ceux auxquels nous faisons beaucoup moins attention, par contre, lorsqu'il y a un problème dessus, nous le sentons passer, et, dans tous les sens du mot sentir. Pourtant, ils ont été très bien suivis, avec la même expertise, la même analyse, les investissements nécessaires ont toujours été réalisés, que ce soit sur du préventif ou du curatif, car, parfois, il y a des incidents. Les techniques utilisées sont toujours innovantes, notamment au niveau de l'avenue Jean Moulin avec une technique de chemisage testée pour la première fois sur la commune. Ce sont les mêmes techniciens, ils n'ont pas perdu de leur technicité, ni de leurs conseils, en passant de la ville de Limoges à l'EPCI. Je ne vois pas pourquoi, l'eau étant un sujet sensible, cela serait différent, il me semble que la Communauté Urbaine aura tout à s'enorgueillir d'avoir un réseau de qualité offrant un coût des plus raisonnables possibles aux habitants. La ville de Limoges est très bien classée, l'ambition serait que la Communauté Urbaine soit également très bien classée.*

Cédric FORGET

*Par comparaison avec le transfert de compétence sur la voirie, avec les règles qui ont été choisies, certaines communes, comme Feytiat, ont des quadruples enrobés, elle ne sait pas quoi faire du goudron, et, d'autres communes ont des voiries plus délabrées, je ne citerai pas le Palais-sur-Vienne. C'est pourquoi, la discussion est quand même importante, les règles d'investissements sur les 5 communes sont à discuter au préalable.*

Madame le Maire

*Bien entendu.*

Cédric FORGET

*Il y a un état des lieux à faire, les réseaux sont différents. Un arrangement, que nous connaissons bien, a été fait pour la voirie, il a donné ce que nous savons, et, notre crainte est que ce soit la même chose pour l'eau.*

Madame le Maire

*La différence pour l'eau réside dans le fait qu'il s'agit d'un budget annexe, ce qui n'est pas le cas pour la voirie, donc, cela ne peut pas se traiter de la même façon. Pour la voirie, nous avons pris en compte les montants budgétaires affectés à la voirie les années précédentes, là, c'est différent, un réseau qui casse cela demande une intervention urgente, ce n'est pas la même chose sur la voirie. Par rapport au comparatif de la ville de Feytiat, il faudrait bien reprendre les chiffres, une comparaison au mètre linéaire montre que ce qui nous est octroyé en capacité d'investissement sur la voirie, vous seriez surpris, est supérieur au Palais qu'à Feytiat. Hormis les départementales qui concernent Feytiat et les points sur les échangeurs qui n'ont pas conduits à une DUP, mais nous n'allons pas refaire l'histoire de la déviation qui aurait bien arrangé la commune de Feytiat, nous avons sur la commune une voie communale importante, l'avenue Jean Giraudoux, dont nous avons refait un bout sur ce mandat pour un coût de 1,2 millions d'investissements – eau, assainissement, voirie et aménagement de sécurité – le chiffrage pour aller jusqu'à Beaubreuil s'élevait à 5 millions. Cette voie est très longue et très large, cela va nécessiter un certain nombre d'années pour arriver au bout, d'autant que là, nous avons du réseau d'assainissement à reprendre au-dessus du pont SNCF et au carrefour à feux, c'est un gros investissement sachant qu'il convient de tenir compte, maintenant, des nouveaux paramètres imposés, à savoir, l'introduction d'une piste cyclable systématiquement lorsque cela est possible, ce qui est le cas vu la largeur de la voirie, piste cyclable sécurisée avec une contre allée, tout cela se rajoute au montant. Après, je ne sais pas si nous pouvons comparer les communes entre-elles, entre ce qui est fait à Feytiat et ce qu'ils peuvent rajouter en amélioration de ce qui leur est proposé, car, certaines communes peuvent rajouter un fonds de concours sur de l'embellissement, et, notamment, sur des enrobés à certains endroits, notamment sur les trottoirs, chose que nous ne pouvons pas vraiment nous permettre. Des travaux sur notre voirie ont été reportés, Christophe BARBE ne démentira pas, nous avons perdu du temps, le lotissement des Combeaux devait être terminé en 2017, nous avons de l'électricité et du gaz à reprendre, GrDF devait intervenir avant 2017, cela n'a pas été le cas. Ils interviennent cette année, les décalages de travaux font que l'état de la voirie se dégrade, et avec les travaux actuels, cela va demander des reprises importantes. Entre la programmation et le plan B que nous n'avons pas forcément, faire ailleurs ce qui était programmé n'est pas si facile, les équipes qui travaillent sur la maîtrise d'œuvre de tous ces chantiers n'est pas extensible non plus, et, c'est valable pour toutes les communes.*

Claudine DELY

*Pour en revenir au point que nous allons voter, juste une chose qui m'échappe un peu, tu proposes de réintégrer l'excédent du budget de l'eau dans le budget communal, la ville de Limoges veut en garder une partie, en ce qui nous concerne, pour l'instant, nous le réintégrons, mais, je suppose qu'à brève échéance, lorsqu'une décision sera prise, nous allons le leur donner, car, sinon, cela revient à faire la même chose que Limoges.*

Madame le Maire

*Actuellement nous n'avons pas d'autre choix que d'intégrer nos résultats dans notre budget principal mais nous n'affectons pas ce résultat, la décision d'affectation se fera par une décision modificative que nous prendrons sans doute en septembre, j'espère que d'ici là nous aurons les données correctes, soit pour tout affecter dans notre excédent communal, soit pour compléter l'excédent du budget annexe de l'eau communautaire, soit pour affecter une partie dans notre excédent communal et une autre dans le budget annexe communautaire.*

Claudine DELY

*Cette disposition est donc transitoire.*

Madame le Maire

*Tout à fait. Là, il s'agit juste d'une intégration des résultats, car, nous devons absolument le faire avec la validation du Compte Administratif, nous les intégrons donc dans notre budget et nous les affecterons ensuite en fonction de la décision qui sera prise.*

Claudine DELY

Comme il n'y a pas de délai.

Madame le Maire

En effet, nous avons jusqu'à la fin de l'année.

Claudine DELY

Nous espérons que ce sera fait pour septembre, les excédents servent aussi à l'investissement.

Madame le Maire

Le plus tôt serait le mieux, et, j'aurais aimé affecter maintenant.

Par délibération n°5/2019, le conseil municipal a acté la clôture du budget AEP suite au transfert automatique de cette compétence à la nouvelle Communauté Urbaine formée au 01/01/2019 ainsi que l'intégration des résultats de clôture de ce budget annexe au sein de chaque section respective du budget principal de la commune.

Au vu de l'examen des comptes administratifs effectué plus avant, il est proposé que les excédents des sections d'exploitation et d'investissement du budget AEP s'élevant respectivement à 120 826,94 € et 17 868,30 € soient intégrés au budget communal de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Section de fonctionnement - Excédent : 120 826,94 € à rajouter au 002 – Recettes de fonctionnement

Section d'investissement - Excédent : 17 868,30 € qui vient en déduction du 001 – Dépenses d'investissement

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 002 de 2 099 038,38 € et un déficit d'investissement au 001 réduit à 641 150,48 € après intégration des résultats de clôture du budget AEP.**

Par ailleurs, cette intégration des résultats s'accompagne de la reprise de l'actif et du passif du budget annexe AEP dans le budget principal de la commune par le comptable assignataire de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DECIDE DE**

- **INTEGRER** les excédents du budget AEP des sections d'exploitation et d'investissement au budget communal de l'exercice 2019 comme suit :

	<b>Sections</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Recettes	Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	120 826,94 €
Dépenses	Investissement	001	Déficit d'investissement reporté	17 868,30 €

- **ACTER** la reprise de l'actif et le passif du budget annexe AEP dans le budget de la commune par le comptable assignataire de la commune.

#### **DELIBERATION n°56/2019**

##### **Budget supplémentaire – Budget principal 2019**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Denis LIMOUSIN

Sur ce Budget Supplémentaire, nous avons la reprise des résultats au 001 en dépenses d'investissement à hauteur de 641 150 euros, la reprise des résultats au 002 en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 099 038 euros, l'inscription des crédits nouveaux et l'intégration des restes à réaliser soit 237 032 euros en dépenses et 162 638 euros en recettes. Concernant les dépenses de fonctionnement, il y a eu au chapitre 011 des réajustements pour coller de façon très pointue à notre prévisionnel, une autre opération concerne le chapitre 65, où, nous enlevons 1 900 euros prévus pour le transport des écoles, ce dont nous avons parlé lors du vote du budget, et, le 023, où nous inscrivons notre virement à la section de d'investissement. Pour les recettes de fonctionnement, au chapitre 70, 29 000 euros supplémentaires pour le remboursement de la mutualisation à la Communauté Urbaine pour la compétence PLU, au chapitre 73, nous avons -27 000 euros sur nos impôts et taxes, les bases fiscales de la taxe foncière ont été revues à la baisse par les services fiscaux, cela représente pratiquement la valeur de 1% d'impôt, et, est lié aux bâtiments qui ont été démolis sur le site de la CGEP. Le chapitre 74, et c'est plutôt une bonne nouvelle, les dotations sont supérieures à ce qui était envisagé, la DGF a baissé de - 2 251 euros, en revanche, nous avons eu + 6 784 euros de DSR et + 9 514 euros de DNP. Sur les atténuations de charges, nous inscrivons 21 000 euros supplémentaires, cela paraît être une bonne nouvelle sur le plan financier, en réalité, cela veut dire que nous avons malheureusement des agents en longue maladie. Au 77,

2 400 euros de produits exceptionnels, cela correspond à l'annulation de mandats sur des exercices antérieurs, et enfin au 002, l'excédent de fonctionnement reporté de 2 099 038 euros comprenant l'excédent de clôture de l'AEP. Pour la section d'investissement, en dépenses, les restes à réaliser à hauteur de 237 032 euros, au chapitre 16, il s'agit de l'emprunt d'équilibre de 1 831 198 euros, et enfin le déficit d'investissement reporté de 641 150 euros, pour un total de la section de 2 709 382 euros. En recettes d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 162 638 euros, sur le chapitre 16 « emprunts et dettes », lié aussi à l'emprunt d'équilibre, nous inscrivons -388 125 euros, au 021 le virement de la section de fonctionnement s'élève à 2 133 486 euros, et, l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 à 733 413 euros. Nous vous mentionnons ensuite les subventions supplémentaires, le département participe pour le columbarium à hauteur de 14 424 euros, et, sur l'opération 130 concernant l'éclairage public à hauteur de 28 159 euros pour le Projet Urbain Partenarial de l'EHPAD. Concernant les bâtiments publics, l'opération 131, ce sont des réajustements qui sont malheureusement négatifs par rapport à des réponses non favorables aux demandes que nous avions formulées. Pour l'opération 132 « Sport et Environnement », nous avons une participation de l'état de 10 162 euros pour le multi sport avenue Aristide Briand, et enfin, nous avons pour la voirie, une participation du département de 17 000 euros sur la glissière de sécurité rue Pasteur, soit un total en investissement de 2 709 382 euros.

Monsieur Denis LIMOUSIN expose :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 et comme l'an passé, la reprise des résultats, l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 et des crédits nouveaux prennent la forme d'un budget supplémentaire.

Ce budget supplémentaire comporte plusieurs parties :

- Les reports correspondant aux restes à réaliser qui viennent d'être examinés dans l'affectation des résultats ; soit :

**RAR DEPENSES INVESTISSEMENT : 237 032,88 €**

**RAR RECETTES INVESTISSEMENT : 162 638,62 €**

- L'intégration des résultats 2018 vus dans l'affectation des résultats y compris l'intégration des résultats de clôture du budget AEP
- Les crédits nouveaux :

**FONCTIONNEMENT : 2 137 487 €**

**A. DEPENSES**

Chap,	Libellé	Montant	Objet
011	Charges à caractère général	5 900,66 €	Réajustements divers
65	Autres charges de gestion courante	- 1 900,00 €	Basculement 6574 vers 6247 (Ecoles)
023	Virement section d'investissement	2 133 486,34 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 137 487,00 €</b>	

**B. RECETTES**

Chap	Libellé	Montant	Objet
70	Produits des services des domaines	29 000,00 €	Remboursement mutualisation CULM compétence PLU
73	Impôts et taxes	- 27 000,00 €	Bases fiscales TF revues à la baisse par services fiscaux
74*	Dotations/ Subventions/ Participations	14 047,00 €	Dotations notifiées
013	Atténuation de charge	20 001,62 €	Arrêts indemnisables en augmentation
77	Produits exceptionnels	2 400,00 €	Annulations de mandats sur exercices antérieurs (erreurs sur factures)
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 099 038,38 €	Y compris excédent de clôture budget AEP
	<b>TOTAL</b>	<b>2 137 487,00 €</b>	

\*Détail chap 74 :  
 DGF : - 2 251 €  
 DSR : + 6 784 €  
 DNP : + 9 514 €

**INVESTISSEMENT : 2 709 382 €****C. DEPENSES**

Opér/chap	Libellé	Montant	Objet
RAR	Restes à réaliser sur diverses opérations	237 032,88 €	
Chap 16	Emprunt et dettes	1 831 198,64 €	
001	Déficit d'investissement reporté	641 150,48 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 709 382 €</b>	

**D. RECETTES**

Opér/chap	Libellé	Montant	Objet
RAR	Restes à réaliser sur diverses opérations	162 638,62 €	
16	Emprunt et dettes	- 388 125 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 133 486,34 €	
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	733 413,04 €	Compte 1068
119	Cimetière	14 424 €	CTD 2019 columbarium
130	Eclairage public	28 159 €	PUP EHPAD – CTD éclairage public
131	Bâtiments publics	- 1 776 €	Réajustement suite réponses à demandes
132	Sport et environnement	10 162 €	DETR Terrain multi sport
134	Voirie	17 000 €	Participation CD 87 glissière rue Pasteur
	<b>TOTAL</b>	<b>2 709 382 €</b>	

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**- VOTE et ARRÊTE** le budget supplémentaire 2019.

**DELIBERATION n°57/2019****Location des salles municipales – instauration d'un tarif « week-end prolongé » et d'un tarif pour la location du micro HF**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

**Denis LIMOUSIN**

*Ce point concerne les tarifs des locations des salles, et plus particulièrement André Dexet, Gérard Philipe et Simone Signoret. L'objectif, que nous avons travaillé en commission, était la mise en place d'un tarif forfait week-end prolongé ou réveillon de la St Sylvestre, avec l'idée de compléter le tarif week-end déjà mis en place en instaurant un forfait 3 jours lorsqu'un jour férié est accolé au week-end - soit le lundi soit le vendredi -. Lors de la mise en place du 1<sup>er</sup> forfait week-end, nous étions partis du principe de taxer au prix total d'une journée le samedi et de taxer le dimanche à 1/3 de la valeur du samedi. Pour le forfait week-end prolongé, nous avons décidé d'opter pour le même système, à savoir, le 1<sup>er</sup> jour taxé en totalité, et les 2 jours suivants à 30% chacun. Ces tarifs sont sur votre note de synthèse. Dans le même temps, nous avons également travaillé sur un tarif concernant la location du micro HF, en effet, nous nous sommes rendu compte que nous avons parfois des soucis dans le cadre de leur utilisation avec notamment des réparations. Le coût du récepteur et du micro s'élève à 425 euros, le travail de la commission a été de se poser la question de savoir si nous exigeons une caution, sachant que nous étions obligés de l'encaisser au préalable pour la restituer par la suite. Nous avons donc pris l'option d'un tarif de 10 euros, ce qui permet aux associations, seules concernées, d'inclure la notion de micro dans le cadre de leur assurance lors des locations des salles. Cette solution est plus simple en termes d'organisation, et, peu coûteuse pour les associations.*

Dans le cadre de la location des salles municipales, un forfait week-end a été instauré, or, les demandes de location les week-end prolongés (fin de semaine avec une jour férié avant ou après) sont de plus en plus nombreuses.

De même, les associations souhaitent bénéficier du micro HF mis à disposition par la commune, cependant, compte tenu du nombre de demandes et du coût de ce matériel, il est également envisagé d'instaurer un tarif de location.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

## DECIDE DE

- VOTER les tarifs suivants à compter 1<sup>er</sup> juillet 2019.

<b>LOCATION des SALLES MUNICIPALES</b>	
<b>ANDRE DEXET</b>	
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre	<b>150,00 €</b>
<b>GERARD PHILIPPE</b>	
<b>Associations et sociétés locales, agents communaux</b>	
<u>Salle des Fêtes + cuisine</u> : Forfait week-end	<b>170,00 €</b>
<u>Salle des Fêtes + cuisine</u> : Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre	<b>215,00 €</b>
Micro HF	<b>10,00 €</b>
<b>Palaisiens</b>	
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre	<b>460,00 €</b>
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre + cuisine	<b>680,00 €</b>
<b>Associations et sociétés, et particuliers extérieurs</b>	
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre	<b>1 000,00 €</b>
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre + cuisine	<b>1 415,00 €</b>
<b>SIMONE SIGNORET</b>	
<b>Associations et sociétés locales, agents communaux</b>	
<u>Salle des Fêtes + cuisine</u> : week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre	<b>140,00 €</b>
<b>Palaisiens</b>	
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre	<b>300,00 €</b>
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre + cuisine	<b>600,00 €</b>
<b>Associations et sociétés, et particuliers extérieurs</b>	
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre	<b>755,00 €</b>
Forfait week-end prolongé <b>ou</b> réveillon St Sylvestre + cuisine	<b>1 115,00 €</b>

### **DELIBERATION n°58/2019**

#### **Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

#### Madame le Maire

*Ce point concerne le renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics. Vous le savez, nous avons déjà précédemment signé une convention d'objectifs avec Limoges Métropole pour la mise en place de ces clauses sociales. C'est important pour l'insertion de personnes d'une manière durable sur le marché du travail. A chaque fois que nous avons eu des opérations importantes sur la commune, il y a eu un bon nombre d'heures d'insertion correspondant à la mise en œuvre de ces clauses sociales. Il vous est donc proposé de renouveler cette convention de partenariat afin que, dans les marchés à venir, il y ait, autant que possible, cette clause imposée aux entreprises qui interviennent sur les différents bâtiments.*

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et de la mise en place d'une démarche d'achats publics socialement responsables, la commune du Palais sur Vienne entend faire en sorte que, dans le respect du Code de la Commande Publique, elle puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la commune du Palais sur Vienne fait en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

Ainsi, en application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, la commune du Palais sur Vienne fixera dans le cahier des charges de certains marchés publics choisis en fonction de leur objet, de leur



durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Il permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

Dans le prolongement de cette démarche, la commune du Palais sur Vienne prendra en compte la possibilité offerte par l'article L2152-7 du Code de la Commande Publique, d'utiliser parmi les critères d'attribution d'un marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Mais considérant que les articles L2112-2 et L2152-7 du Code permettent d'associer à la commande publique les structures d'insertion par l'activité économique qui œuvrent dans le secteur marchand, c'est-à-dire les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et les associations intermédiaires (AI) ;

Considérant que d'autres structures d'insertion par l'activité économique interviennent en amont du secteur marchand, pour prendre en charge des personnes en très grande difficulté qu'il s'agit de resocialiser par des activités d'utilité sociale ;

Considérant la nécessité de favoriser les parcours d'insertion pour permettre aux structures d'insertion par l'activité économique du secteur marchand (EI, ETTI, GEIQ, AI) d'accueillir des personnes susceptibles de s'adapter aux contraintes du secteur concurrentiel à l'issue d'une première étape de resocialisation dans le secteur non marchand ;

Considérant l'article L 322-4-16-8 du code du travail portant définition des ateliers et chantiers d'insertion ;

La commune du Palais sur Vienne pourra développer des achats de prestations d'insertion réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi destinés aux personnes rencontrant des difficultés graves d'accès ou de maintien à l'emploi, conformément aux articles R2123-1, R2123-2 et R2123-7 du Code de la Commande Publique.

Ces prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi seront effectuées dans le cadre d'activités d'utilité sociale.

Enfin, la commune du Palais sur Vienne pourra réserver certains marchés ou certains lots d'un marché :

- aux ateliers protégés ou aux centres d'aide par le travail, afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi de personnes handicapées par le biais de l'article L2113-12 du Code de la Commande Publique),
- à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail, afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle, en mobilisant l'article L2113-13 du Code de la Commande Publique),
- aux entreprises de l'économie sociale et solidaire définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 31 juillet 2014 au moyen de l'article L2113-15 du Code de la Commande Publique).

La convention de partenariat entre la commune du Palais sur Vienne et Limoges Métropole pour la mise en œuvre des clauses sociales est d'une durée de 3 ans et vient d'arriver à échéance. Elle sera renouvelée pour une même durée, pour tout projet nécessitant la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi.

L'équipe de la Structure d'Animation et de Gestion des Clauses Sociales poursuivra son intervention pour faciliter et piloter la mise en œuvre de cette clause.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **EMETTRE** un avis favorable au projet de poursuivre la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics,
- **AUTORISER** le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec Limoges Métropole pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

#### **DELIBERATION n°59/2019**

#### **Contrat de concession de service pour la gestion et d'exploitation de la structure multi accueil Petite Enfance – Choix du délégataire – Convention avec la Mutualité Française Limousine**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

*Madame le Maire*

*Ce point concerne le contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation de la structure multi accueil Petite Enfance, il s'agit donc du choix du délégataire. La consultation portant sur la passation d'un contrat*

de concession en vue de la gestion de notre structure a été lancée, à la suite de l'analyse le 4 juin dernier, la commission a étudié les 2 offres, et, c'est celle de la Mutualité Française Limousine qui a été retenue. Vous êtes donc invités à approuver les termes de la convention à intervenir entre la commune du Palais et la Mutualité Française Limousine pour, en ce qui la concerne, poursuivre l'exploitation du Multi Accueil pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, puisque maintenant, un contrat de concession ne peut excéder 5 ans.

Yvan TRICART

*Juste une petite remarque pour le Procès-Verbal, la commission a donné un avis qui est proposé au Conseil Municipal, elle n'a pas décidé.*

**Vu** la délibération n°74/2018 du 25 septembre 2018, décidant de recourir à un contrat de concession de services pour la gestion et l'exploitation du multi accueil « Les Petits Pirates »,

**Suite** à la consultation portant sur la passation d'un contrat de concession de service public en vue de la gestion et de l'exploitation de la structure multi accueil Petite Enfance « Les Petits Pirates » de la Commune du Palais sur Vienne,

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 qui pose les règles applicables aux contrats de concession de services,

**Vu** le code des collectivités territoriales, articles L.1411-1 et suivants,

**Vu** la liste des candidats admis à présenter une offre par la Commission des Concessions réunie le 05 novembre 2018,

**Vu** l'avis de la Commission des Concessions réunie le 11 février 2019 pour l'ouverture des offres,

**Vu** l'avis de la Commission des Concessions réunie le 04 juin 2019 sur l'analyse des offres,

**Vu** le choix du délégataire effectué par Madame le Maire et son rapport annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DECIDE :**

- **APPROUVER** les termes de la convention de concession de service à intervenir entre la Commune du Palais sur Vienne et la Mutualité Française Limousine, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer cette convention et ce pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, ainsi que tous les actes à intervenir,
- **IMPUTER** la dépense annuelle sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal de l'exercice en cours, chapitre 61 « services extérieurs », article 611 « contrats de prestations de services ».

#### **DELIBERATION n°60/2019**

##### **Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Madame le Maire

*Ce point concerne la création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité, délibération que nous retrouvons pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Il s'agit de me permettre de faire face à l'accroissement temporaire d'activité, pour ce faire nous devons délibérer préalablement à ces recrutements éventuels d'agents contractuels, ainsi que nous l'a demandée la trésorerie. Nous avons en effet recours à des agents contractuels, ne serait-ce pour les activités d'été à l'Accueil de Loisirs, mais, aussi, à des recrutements ponctuels en cas de surcroît d'activité.*

Carole SALESSE

*Par rapport à ces créations de postes, il faut aussi en prévoir le financement. Comment les finançons-nous au niveau du budget principal ?*

Madame le Maire

*Ils sont prévus.*

Carole SALESSE

*Là, nous n'avons pas la notion de nombre et de type de poste, même si cela à l'air de concerner tout type d'activités.*

Madame le Maire

*Cela peut concerner tout emploi sur la commune. Nous avons le cas de l'été pour l'encadrement de l'ALSH et le séjour de Meschers, mais, aussi si nous avons un besoin spécifique alors que nous avons des agents absents, en dépit du roulement que nous pouvons faire, ou, de la réaffectation des postes, nous avons recours à un recrutement de contractuel dans les meilleurs délais. Il s'agit juste de nous permettre de faire ce que nous faisons déjà, sauf que depuis 3 ans, la trésorerie nous demande une délibération en amont. Elle vient en plus de la délibération que nous prenons aussi pour les recrutements BAFA. Je ne suis pas plus royaliste que le roi, je soumets la délibération demandée par la trésorerie pour ne pas avoir de soucis.*

Carole SALESSE

*L'objectif de ma question était de s'assurer que nous ne créions pas des emplois un peu précaires.*

Madame le Maire

*Non, c'est vraiment pour des besoins ponctuels. Lorsque nous avons un vrai besoin, comme par exemple au niveau des services techniques et de l'encadrement, nous recrutons. Vous le savez Maud DURAND n'est pas restée sur la collectivité, nous avons encore donc un gros souci d'encadrement au niveau des bâtiments, le but est d'avoir une personne qui puisse nous faire bénéficier de ses compétences. Nous en avons grandement besoin, ne serait-ce que pour l'aspect, cher à Yvan TRICART, concernant les analyses énergétiques des bâtiments. Maud DURAND a fait beaucoup lorsqu'elle était là, c'est pour cela qu'au budget de cette année, des investissements dans ce domaine pour changer l'éclairage dans les gymnases et à la bibliothèque afin de faire des économies d'énergie, ont pu vous être proposés. Sans la compétence de personne telle que nous avons pu avoir quelques mois, c'est compliqué aussi pour nous, et, tout ce qu'elle a fait a été mis à profit, croyez-bien, vous en avez eu la traduction dans le budget, et, vous l'aurez ensuite avec un mieux dans les bâtiments et une économie en fonctionnement.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes de la loi n° 84.53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses article 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

**VU** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 1°,

**VU** le décret n° 88.145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**CONSIDERANT** l'organisation de la rentrée dans les groupes scolaires, de travaux ponctuels supplémentaires demandés aux seins des équipes techniques et de restauration, il est nécessaire de renforcer les services des groupes scolaires, services techniques et de la restauration pour l'année scolaire 2019/2020,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **AUTORISER** Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions énoncées ci-dessus.

A ce titre, seront créés :

- 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

- 1 emploi à temps non complet (20 heures/semaine) dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

- **CHARGER** Madame le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**DELIBERATION n°61/2019**

**Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – exercice 2018**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Madame le Maire

*Vous avez eu la liste des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2018. Vous êtes invités à l'approuver.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2018.

**DELIBERATION n°62/2019**

**Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV- travaux d'éclairage public – Avenue A. Briand, rue Pierre Mendès-France, rue Becquerel, rue Vauquelin, avenue Sainte Claire Deville et impasse du Gravier pour partie**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Madame le Maire

*Ce point concerne la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV pour des travaux d'éclairage public Avenue A. Briand, rue Pierre Mendès-France, rue Becquerel, rue Vauquelin, avenue Sainte Claire Deville et impasse du Gravier pour partie. C'est tout ce secteur-là qui est concerné par l'enfouissement et le réseau d'éclairage public. Il vous est demandé de m'autoriser à confier l'opportunité des études et de désigner comme maître d'ouvrage de ces travaux le Syndicat Energie Haute-Vienne, comme cela est le cas sur tous nos travaux d'enfouissement et d'éclairage public.*

Vu l'adhésion de notre collectivité au Syndicat, Energies Haute-Vienne

Vu Les statuts du Syndicat, Energies Haute-Vienne adopté par délibération du 22/03/2017 et par arrêté n° DCE/BCLI2017 de Monsieur le Préfet en date du 14/04/2017, et notamment les articles 3-2 donnant compétence en matière d'éclairage public.

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Syndicat, Energies Haute-Vienne du 2 juillet 1997 autorisant le Syndicat à apporter assistance aux communes qui le souhaitent, dans l'établissement des projets d'éclairage public.

Considérant qu'en vertu de l'article 1-4 de ces mêmes statuts, le SEHV est maître d'ouvrage, et maître d'œuvre des investissements réalisés sur le réseau public de distribution d'électricité,

Considérant qu'en vertu de l'article 3-2 de ces mêmes statuts, le SEHV peut être maître d'ouvrage désigné des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public des collectivités adhérentes au SEHV,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre de l'opération d'éclairage public d'effacement de réseaux aériens avenue Aristide Briand (RD 207), rue Pierre Mendès-France, rue Becquerel et rue Vauquelin, avenue Sainte Claire Deville et impasse du Gravier pour partie.

Il s'agit de permettre à Madame le Maire de signer les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public susmentionnés.

- Définitions des conditions techniques :

Le S.E.H.V. fait procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande du maître d'ouvrage et apporte assistance à ce dernier dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention afin de faire procéder à l'étude complète et aux travaux.

- Définitions des conditions financières :

Les travaux sont réglés directement par le Syndicat aux conditions du marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération.

La commune rembourse le Syndicat, sur le coût réel TTC des travaux, dans les conditions suivantes :

La commune s'engage à rembourser intégralement le Syndicat Energies Haute-Vienne au vu du certificat de service fait, sur présentation par le trésorier du S.E.H.V. du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette, dans le respect du délai global de paiement afférent à la comptabilité publique.

Il est par ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30% du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche maximum de 30%. Le solde étant effectué à la date de réception de l'opération.

Le SEHV émet un titre de recouvrement pour le solde dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux.

- Certificats d'économies d'énergies :

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **CONFIER** au SEHV les études et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public avenue Aristide Briand (RD 207), rue Pierre Mendès-France, rue Becquerel et rue Vauquelin, avenue Sainte Claire Deville et impasse du Gravier pour partie.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du dossier.

**DELIBERATION n°63/2019**

**ONF – Motion de maintien de services publics**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2019

Madame le Maire

*Ce dernier point concerne une motion de soutien à l'ONF. Je sais que parfois, dans cette assemblée, l'appréciation sur l'ONF n'est pas des plus dithyrambique, ceci étant, c'est un service public de gestion des forêts, service public dont nous nous servons aussi pour la gestion de notre forêt communale, et, service public qui est effectivement mis à mal en ce moment avec un important risque sur l'Office National des Forêts puisque des suppressions d'emplois très importantes sont prévues dans ces services. Au-delà du mécontentement, qui parfois peut être le vôtre, ou, le nôtre, sur certains aspects, l'ONF assure une vraie mission de service public, et, je crois qu'il est important qu'elle reste pour les collectivités telles que les nôtres qui ont de la forêt à gérer et à exploiter. C'est la garantie, même si elle n'est pas optimum, de ne pas laisser faire n'importe quoi sur des forêts communales.*

Claudine DELY

*Autant il est arrivé que je ne sois pas d'accord sur certains points, autant je suis tout à fait d'accord pour le maintien du service public. Je trouve qu'il y a une réaction tout à fait saine au sein de l'ONF elle-même qui dénonce justement la pratique plutôt à caractère financière, cela va dans le sens de ce que j'ai toujours dit, je suis donc tout à fait pour.*

Madame le Maire

Y-a-t-il d'autres remarques ?

Claudine DELY

*Sur le modèle de délibération, 3 points sont proposés, « l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaire et d'ouvriers forestiers à l'ONF - le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales - le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures », je trouve qu'il serait bien que nous rajoutions « et de la préservation environnementale ».*

Madame le Maire

C'est acté.

Le Conseil Municipal du Palais-sur-Vienne réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de poste et sa Direction générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage

territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaire et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général, des générations futures et de la préservation environnementale.

## **MOTION VOTEE A L'UNANIMITE**

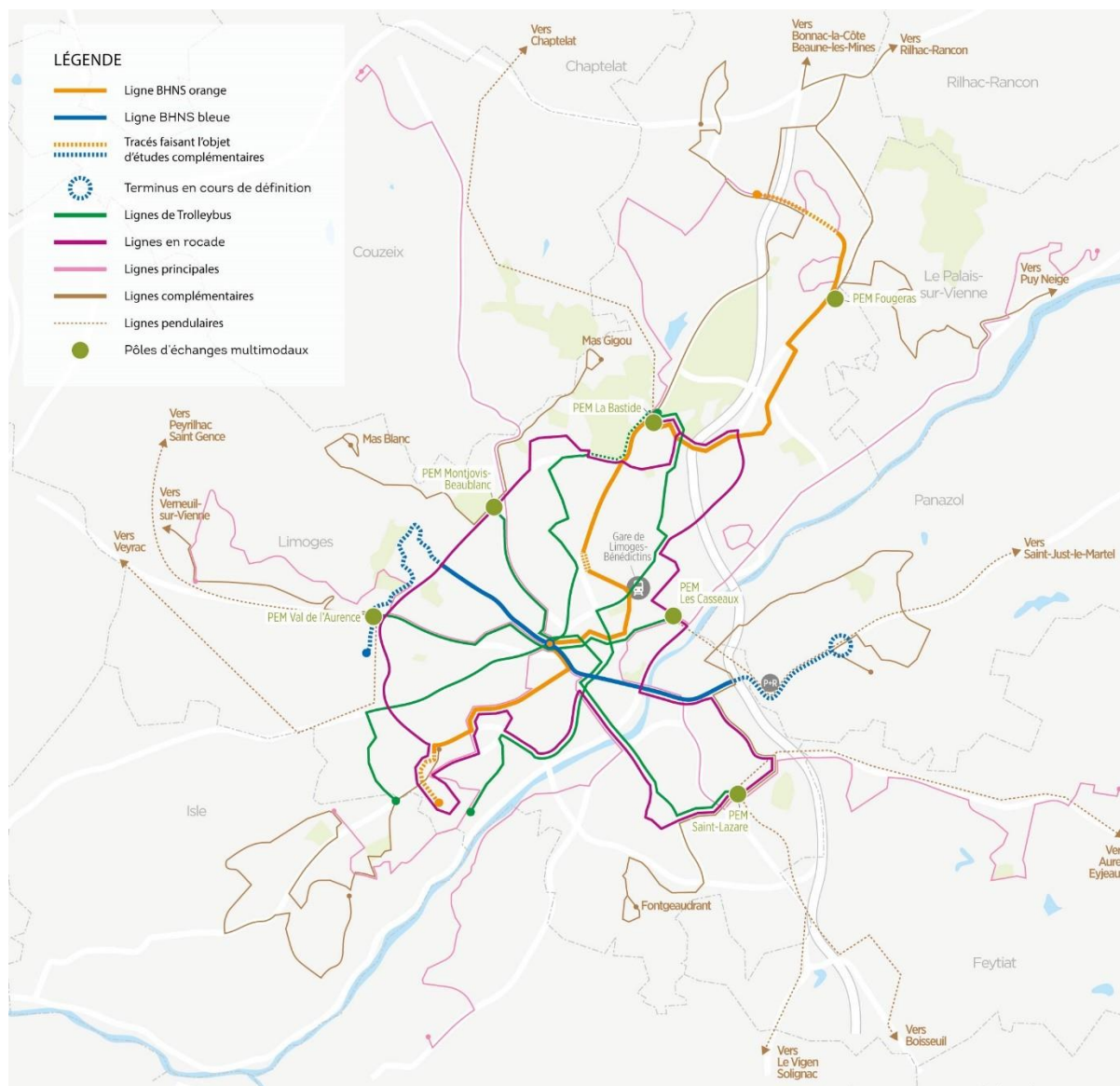
Madame le Maire

*L'ordre du jour est épuisé. Vous m'avez fait passer la question suivante :*

*« La Communauté Urbaine de Limoges est en passe de réaliser 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service qui traverseront l'agglomération selon 2 axes structurants, Nord-Sud et Est-Ouest, avec des amplitudes horaires étendues et un passage toutes les 6 à 8 minutes selon les horaires. Dans le cadre de ce projet intéressant, une concertation publique se déroule du 20 mai au 30 juin 2019, quelles vont être les répercussions pour les palaisiens en termes d'amélioration concrète de leurs déplacements ? »*

*Je vais tenter d'y apporter une réponse qui se veut quand même assez schématique, puisque la mise en œuvre du BHNS sera, si tout va bien, au mieux en 2024. Je sais que mon collègue d'Isle est toujours optimiste, mais, étant donné tous les travaux de voirie à faire dans la traversée de Limoges, toutes les suppressions de stationnement et de réaménagement de voies, il est optimiste mais c'est bien ! Notre commune est desservie par la ligne 8 qui part en fourche au niveau « Mairie » pour desservir d'un côté la partie vers Beaubreuil, et, de l'autre, Saint Priest Taurion avec le Bournazeau et le Puy Neige. Avec la mise en œuvre de ces 2 lignes structurantes de Bus à Haut Niveau de Service (cf. sur la carte ligne bleue et orange), une des lignes reliera Beaubreuil - le CHU (ligne orange) un autre, Panazol - le Val de l'Aurence (ligne bleue), toutes les 2 passent par le centre-ville de Limoges, mais, n'ont pas vocation à s'y arrêter, d'où l'implantation de parc relais et de nombreux points d'échanges appelés PEM (Points d'Echanges Multimodaux) pour permettre des changements de lignes. Je vais rappeler le principe du BHNS et ensuite en venir à notre commune. Sur un territoire à la fois urbain et rural, la question de la mobilité est un enjeu important. Les questions posées lors de la Conférence citoyenne sur le thème de la mobilité confirment l'acuité de cette problématique pour les habitants de notre territoire. Limoges Métropole entend mettre en place les conditions d'une mobilité durable, accessible à tous et respectueuse des équilibres sociaux, écologiques et économiques. Plus qu'une politique de transport, c'est un véritable projet de territoire, vu l'impact, nous nous doutons bien qu'il faut une adhésion complète de toutes les communes pour que ce projet puisse voir le jour, et avant toutes les autres communes, surtout Limoges, car c'est elle qui est très concernée mais aussi très impactée par ce projet et les travaux qui y sont liés, avec pour objectif de construire un système moderne et cohérent, adapté à tous les besoins. Cette politique de mobilité a un cadre, le Plan de déplacement Urbain (PDU). En cours d'élaboration, il programme pour les 10 à 15 ans à venir, l'organisation des transports, la circulation et le stationnement sur le périmètre de notre Communauté Urbaine. Il a vocation à accélérer le changement des pratiques de déplacement pour améliorer les conditions de vie des habitants. Dans ce cadre, Limoges Métropole s'est engagée dans un programme de modernisation de son réseau de transport en commun autour de 3 axes que sont la réorganisation des lignes du réseau TCL qui s'appuie sur les deux futures lignes de Bus à Haut Niveau de Service avec un maillage plus efficace, plusieurs niveaux de dessertes, de meilleures correspondances, plus de fréquences et plus rapide, 2<sup>ème</sup> axe, l'amélioration de la qualité de service, et, 3<sup>ème</sup> axe, la transition énergétique de son parc de matériel roulant. Le projet de lignes de BHNS n'est donc qu'une partie d'un projet beaucoup plus ambitieux et ne peut s'envisager sans la réorganisation du réseau de transports urbains qui bénéficiera à tous les habitants de l'ensemble des communes de Limoges Métropole. En effet, le projet de réorganisation du réseau de transports urbains a pour objectif de restructurer le réseau en hiérarchisant les lignes pour en améliorer la lisibilité en proposant un réseau de bus complémentaire aux lignes BHNS, d'apporter une desserte efficace et adaptée à chaque secteur, quartier et commune de Limoges Métropole, de rationaliser la desserte du centre-ville de Limoges et apaiser la circulation, et, de gérer les surcharges récurrentes sur certaines lignes lourdes du réseau, notamment la ligne 10 et aussi la nôtre à certain moment. Le nouveau réseau hiérarchisé s'appuie sur un principe d'intermodalité avec un système de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) associés à des Parcs-Relais (P+R) positionnés en entrée de la ville-centre et reliés entre eux par une ligne de rocade. Ces Pôles d'échanges multimodaux et Parcs-Relais seront desservis par une ligne structurante, soit une ligne du BHNS, soit une ligne structurante forte, ce sera le cas pour le Palais, et, seront les lieux de correspondance avec les lignes dites complémentaires ou pendulaires. Dans le cas précis de notre commune, elle sera desservie par une ligne dite « principale » (cf. ligne rose sur la carte) qui partira du Puy Neige, avec un point d'échange multimodal aux Casseaux, pour se poursuivre ensuite jusqu'à Feytiat, avec une fréquence de 20 minutes en heure de pointe et 30*

minutes en heures creuses pendant la période scolaire, de 6h30 à 20h. Il y aura aussi une ligne complémentaire de niveau 1 (cf. ligne marron sur la carte) qui ira du Palais à la Zone Industrielle Nord via le Pôle de Fougeras, avec une fréquence d'une heure en période scolaire de 6h30 à 19h30. Nous gardons une ligne structurante avec une fréquence beaucoup plus rapide qui ira aux Casseaux et permettra d'avoir la jonction avec les autres lignes, et, une ligne complémentaire, qui, elle, partira du centre de la commune pour relier le pôle d'échanges de Fougeras avec un accès direct au BHNS, ou qui pourra aller sur toute la Zone Nord favorisant ainsi les déplacements domicile-travail pour les personnes qui sont sur la Zone Nord. L'avantage que j'y vois, nous avons une ligne rose qui se connecte à une ligne secondaire avec une fréquence de 20 minutes permettant assez facilement de récupérer d'autres lignes structurantes ou le BHNS soit par les Casseaux, soit à Fougeras, ce qui est très important, notamment, lorsque les palaisiens auront des rendez-vous au CHU, ils auront un bus toutes les 10 minutes.



Yvan TRICART

Le projet est très intéressant, comme il y a une enquête pour que les personnes donnent leurs avis, je trouvais bien qu'il y ait un échange sur ce sujet au niveau du Conseil Municipal, car, je pense que c'est un beau projet d'avenir qui va être mis en place avec ces 2 lignes structurantes, ce sont comme des tramways.

Madame le Maire

Ils auront un « look » bien différents de nos bus actuels.

Yvan TRICART

Pour le Palais, le problème se pose sur la ligne 8 qui amène les enfants à Donzelot, est-ce que cela sera bien pris en compte, et est-ce que sur cette ligne il y aura un bus toutes les 20 minutes toute la journée ?

Madame le Maire

Oui, de 6h30 à 20h00.

Yvan TRICART

Actuellement les fréquences de passages peuvent être disparates, vous pouvez aller au CHU, mais, parfois pour le retour, il n'y a pas de bus, c'est donc inutilisable en dehors des personnes qui vont travailler ou des collégiens, c'est pour cela que je trouve que certaines choses sont prometteuses.

Madame le Maire

Nous nous projetons un peu, donc, je ne sais pas à quoi va ressembler le pôle d'échanges des Casseaux, mais, de ce que je vois du plan, cela n'est pas prévu le long des 4 voies de la Vienne, même si les enfants descendent le long de Féret du Longbois, ils seront près de Donzelot.

Ludovic GERAUDIE

L'idée du BHNS et de ses lignes est aussi de faire un transport en commun moderne où nous pouvons aller où nous voulons. Les pôles d'échanges où les lignes de bus vont se croiser ainsi que le cadencement permettra de passer d'un bus à l'autre pour aller au plus près de sa destination, c'est pour cela que les cadencements sont importants. Des négociations ont été faites pour qu'ils soient importants, et, pas seulement en heures pleines, car, l'idée est bien que le transport en commun concurrence, en termes de durée de transport, les véhicules individuels.

Madame le Maire

Vous le verrez, si vous regardez bien l'enquête publique et les documents qui y sont associés, contrairement aux autres communes, à part Limoges, nous sommes la seule où le transport à la demande n'est pas prévu. Ce transport concerne les personnes un peu éloignées, il permet d'appeler un taxi pour rejoindre une ligne. Nous sommes la seule commune à être particulièrement bien desservie avec un accès bus qui ne nécessite pas ce type d'organisation, car, les habitants sont suffisamment près des points d'arrêts.

Yvan TRICART

C'est pour cela qu'il était bien de préciser comment la commune du Palais allait être desservie, car, cela n'apparaît pas dans le document. De plus, toutes les communes alentours ont indiqué avoir une navette de rabattement sauf le Palais, je trouve que cela aurait pu être gênant, si nous n'avions pas eu l'explication que vous venez de donner.

Madame le Maire

Les navettes de rabattement sont encore autre chose, je parlais du transport à la demande. Concernant ces navettes, nous n'en n'avons pas besoin puisque nous avons une ligne principale et une ligne secondaire qui desserviront la commune. Nous sommes très bien desservis et les accès au collège sont préservés. Je ne connais pas encore tous les arrêts du BHNS, mais, de fait, il est même peut-être possible d'avoir une desserte correcte aussi pour Firmin Roz avec un changement, en prenant sur Fougeras et en s'arrêtant un peu plus loin. Vous le savez, nous avons double affectation de collège, Donzelot et Firmin Roz qui aurait capacité à accueillir bien plus d'enfants, alors que Donzelot est surchargé en effectif. Ceci étant, d'ici à ce que le BHNS soit mis en place, vu la baisse des effectifs constaté chaque année, malheureusement, il y aura moins d'enfants partout, pour autant, c'est un élément important pour les parents que leurs enfants aient un accès à proximité du collège.

Ludovic GERAUDIE

Ce que nous pouvons rajouter aussi, évidemment tout cela ne va pas se faire en un claquement de doigt, l'agglomération a bien prévu de commencer à travailler sur la mise en place des nouvelles dessertes, notamment sur les lignes structurantes, puisque les emprunteront les lignes existantes avec de nouveaux horaires. L'idée est de commencer à travailler avant la mise en place du BHNS de sorte que les lignes structurantes soient connues des concitoyens pour qu'ils puissent s'appropriier tout de suite le BHNS. Il faut considérer que les lignes rose et marron (cf. plan) seront sans doute mises en place quelques temps avant le BHNS, les effets positifs se feront ressentir avant la fin des travaux et l'inauguration officielle.

Madame le Maire

Nous parlions des investissements tout à l'heure, pour le BNHS, c'est monstrueux.

Yvan TRICART

Mais, c'est un investissement intéressant, certaines villes investissent dans le métro avec des investissements extrêmement lourds, là, nous aurons 2 lignes métros qui ne seront pas coupées, qui seront en



*dehors de la circulation, pas partout, mais, en grande partie, et je trouve que c'est une solution intelligente. J'ai eu l'occasion d'aller à Angoulême semaine dernière, ils en sont à la phase complète de réalisation, nous voyons ce que cela peut donner, et, pour la ville, je pense que c'est très intéressant. Actuellement, dès que vous voulez aller vers n'importe quelle clinique, il faut la voiture, il n'y a pas d'autre choix.*

Madame le Maire

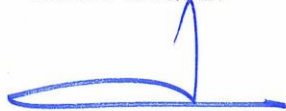
*Ou alors en partant du Palais il faut aller à Fougères. Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée et des bonnes vacances. Nous avons des rendez-vous importants avant la période estivale notamment samedi soir à la sablière avec Sable en fête. Les festivités commencent dès 15h00 avec une programmation musicale très intéressante, puis Urbaka à 22h30, et enfin, le feu d'artifices à 23h00. Vous êtes tous conviés à venir nous retrouver.*

Fin de la séance à 20h40

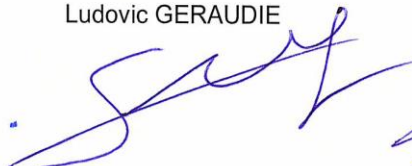
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019

SIGNATURES POUR APPROBATION  
DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUIN 2019

Isabelle BRIQUET



Ludovic GERAUDIE



Corinne JUST



Denis LIMOUSIN



Laurence PICHON

Excusée

Martial BRUNIE



Nadine PECHUZAL



Laurent COLONNA

Excusé

Christophe BARBE

Excusé

Paule PEYRAT



Christophe LABROSSE



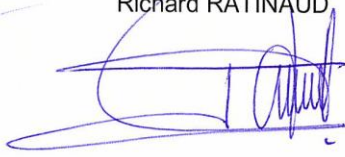
Philippe ARRONDEAU

Excusé

Annie BONNET



Richard RATINAUD



Jean-Claude MEISSNER



Annie PAUGNAT



Christophe MAURY



Joëlle BAZALGUES



Fabien HUSSON



Chantal FRUGIER



Guy NADEAU



Danièle BRODEAU



Saïd FETTAHI



Yvan TRICART



Claudine DELY

Excusée

Guénaël LOISEL

Excusé

Carole SALESSE



Cédric FORGET



Dominique FOURTUNE

Excusé